

# ASSEMBLEE NATIONALE

14 février 2005

---

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

## AMENDEMENT

N° 149

présenté par  
M. de ROUX, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----

### ARTICLE 100

*(Art. L. 631-9 du code de commerce)*

À la fin du I de cet article, substituer aux mots :

« quatrième et cinquième alinéas de cet article »,

les mots :

« et quatrième alinéas de l'article L. 621-4 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle : l'article L. 621-4 ne comprend que quatre alinéas.